



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0013**

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point Information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Hemain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 14 septembre 2020**Décision n° CP-2020-0013**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point Information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Depuis 1995, un réseau d'entreprises de services publics EDF, ENGIE, Véolia, la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), la Poste, la SNCF et Kéolis en partenariat avec les collectivités locales, l'État, les acteurs locaux et les habitants, développent le concept de PIMMS.

Les PIMMS sont des points d'accueil de proximité ouverts aux personnes ayant des besoins d'informations, des difficultés à traiter avec les entreprises partenaires ou des demandes concernant différents services publics. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont ainsi proposés aux bénéficiaires des PIMMS dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

Les PIMMS fournissent également des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, accompagnement aux procédures administratives en ligne, aide à la gestion d'un budget, etc.) et contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers d'implantation.

On compte aujourd'hui 67 PIMMS à l'échelle nationale, dont 7 sur le territoire de la Métropole, essentiellement implantés dans les quartiers prioritaires : Lyon 8° (États-Unis et Mermoz), Lyon 9° (Vaise), Bron (Terrailon), Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Villeurbanne. Depuis mars 2017, les 7 PIMMS de la Métropole sont reconnus Maisons de services au public.

L'association PIMMS a été créée le 11 octobre 1994, avec le premier PIMMS situé dans le quartier des États-Unis à Lyon 8°. Puis, elle a développé son concept dans d'autres quartiers de l'agglomération, créant à chaque occasion une association ad hoc. Lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2014, une fusion absorption de l'ensemble de ces associations a été opérée au sein de l'association "PIMMS Lyon agglomération", devenue "PIMMS Lyon Métropole" en juin 2015, dans un souci d'ancrage territorial et pour marquer le partenariat fort avec la collectivité.

Cette association a pour objet d'assurer un relais d'information et de médiation entre habitants de la Métropole et entreprises de service public adhérentes du PIMMS.

Elle sollicite le soutien financier de la Métropole pour la mise en œuvre de ses missions en 2020.

II - Objectifs de la Métropole de Lyon

Par délibération n° 2015-0939 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 grands axes stratégiques : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Dans le cadre de cette stratégie, l'un des objectifs porte sur la sécurisation des parcours par l'accès au juste droit avec une attention particulière sur la simplification des démarches administratives.

Le soutien à l'action des PIMMS répond à cet objectif, en proximité avec les habitants des quartiers "politique de la ville". Il doit aussi favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes et publics éloignés de l'emploi, en apportant un service d'intermédiation entre les usagers et les différentes institutions.

III - Compte rendu des actions conduites en 2019 et bilan

Par la délibération n° 2019-3715 du 30 septembre 2019, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € à l'association pour son programme d'actions 2019.

Les PIMMS recrutent chaque année des médiateurs issus des quartiers prioritaires, en contrats aidés. Au 31 décembre 2019, le PIMMS comptait 47 agents médiateurs.

Les médiateurs vont au contact des habitants de la Métropole, en direction des populations les plus fragilisées, notamment, en adaptant les services aux demandes des habitants.

196 470 personnes ont bénéficié des services du PIMMS en 2019.

1° - Profil des bénéficiaires des services du PIMMS

Les personnes ciblées par l'offre de services des PIMMS n'accèdent pas facilement aux institutions. 78 % des bénéficiaires habitent dans un quartier politique de la ville (QPV) de la Métropole. Les besoins sont souvent spécifiques en termes de compréhension de situations personnelles, d'accompagnement dans les démarches administratives et dans l'accès aux droits et aux services. Ces usagers (54 % ont entre 25 et 49 ans, 29 % ont entre 50 et 64 ans, 10 % + de 65 ans) ont souvent des difficultés culturelles, linguistiques, familiales, générationnelles et/ou financières. 56 % des publics qui fréquentent les PIMMS sont des femmes.

La majorité des bénéficiaires des PIMMS sont des actifs en contrats précaires (42 %), 23 % sont des demandeurs d'emploi et 22 % des retraités.

2° - Principaux domaines dans lesquels les personnes sont accompagnées

- 37 % accès aux droits (aides sociales, emploi, logement, juridique et retraite), et aux services publics (dossiers naturalisation et autres démarches, regroupement familial, autres services publics) (- 5 % par rapport à 2018),
- 22 % sécurité et prévention des conflits et incivilités (+ 7 % par rapport à 2018),
- 20 % de vente de services numériques
- 14 % gestion budgétaire (finance et surendettement),
- 5 % lutte contre la précarité énergétique (intervention à domicile, animation d'ateliers et médiation téléphonique),
- 2 % aide à la mobilité (vente de produits et accompagnement de parcours),

Les PIMMS reconnus "Maisons de services au public" (au sens de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) sont un interlocuteur identifié pour les allocataires de la caisse d'allocation familiale (CAF) et les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Ils sont en cours de labellisation France Services.

En 2019, les PIMMS ont lancé plusieurs actions dans le domaine de l'inclusion numérique dont le déploiement de PAND@ dont l'objectif est de réduire "l'e-exclusion" et de lutter contre la précarité numérique de nombreux publics (seniors (+ 60 ans), personnes souffrant d'illectronisme, jeunes, etc.) et de favoriser l'autonomisation des citoyens dans la réalisation de leurs démarches administratives et développer la participation citoyenne des habitants et l'échange avec les institutions des territoires. Des ateliers ont été organisés avec Est Métropole habitat sur les économies d'énergie.

Les PIMMS ont été fortement impactés par le gel des contrats parcours emploi compétences et la réduction de leur prise en charge qui les conduit à réfléchir sur leur modèle économique pour les années à venir.

3° - Accès à l'emploi

Dans son rôle de tremplin emploi, le PIMMS recrute des habitants des QPV, demandeurs d'emploi ou en reconversion professionnelle. Travailler au sein du PIMMS permet d'avoir une activité salariée tout en se formant et en étant accompagné vers une sortie positive du dispositif de contrats aidés.

Cette action a permis d'intégrer, de former et d'accompagner 47 médiateurs (72 % sont des femmes) dont 18 nouveaux en 2019 avec des tuteurs au sein du PIMMS et en complémentarité des conseillers emploi (Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi, etc.). Grâce à l'accompagnement proposé, tout au long de l'année 2019, le PIMMS a compté 21 sorties, dont 62 % de sorties positives : 11 salariés sont sortis vers un emploi de droit commun ou une formation qualifiante. Ils ont bénéficié de 2 882,50 heures de formation.

Dans le même objectif d'accompagnement et de professionnalisation, le PIMMS a accueilli en 2019, 72 stagiaires.

IV - Programme d'actions 2020 et plan prévisionnel de financement

L'objectif en 2020 est de répondre aux enjeux identifiés dans le schéma directeur et notamment :

- renforcer l'accueil et l'accompagnement des habitants du territoire métropolitain en proposant une nouvelle offre de services : ateliers numériques, médiations numériques à domicile, etc.
- repérer les "invisibles" en coordination avec les autres acteurs du territoire et aller à leur rencontre,
- déployer une offre de service en direction des bailleurs du territoire métropolitain sur la maîtrise des énergies et l'accompagnement au numérique,
- veiller à la qualité de services et au professionnalisme des équipes du PIMMS en mettant en place un parcours de formation adapté : socle commun et modules de formation en fonction des appétences de chaque médiateur,
- créer des passerelles entre les partenaires publics et privés du PIMMS pour favoriser l'emploi durable des salariés et usagers.

Le PIMMS est également partie prenante du dispositif PASS Numérique en cours de déploiement par la Métropole. Dans ce cadre, il assurera notamment la prescription vers les centres de formation pour les publics en insertion.

Le PIMMS Lyon Métropole travaille depuis 2018 sur la thématique de l'accès au logement social. En effet dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) de la Métropole, le PIMMS a intégré, en tant qu'acteur de proximité, le service d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux en cours de structuration.

La spécialisation du PIMMS sur les questions d'accompagnement au numérique et les équipements mis à disposition est une réelle plus-value en termes d'accessibilité, puisque les demandeurs de logement social peuvent ainsi accéder plus facilement aux services en ligne (enregistrement de leur demande, utilisation du portail d'information www.logementsocial69.fr, prise de rendez-vous conseil, visualisation de la carte des logements sociaux, etc.) et être aidés dans leurs démarches si nécessaire.

Par ailleurs, les PIMMS assurent l'accueil, l'information et l'orientation du public. Ils accompagnent les usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique), accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative), mettent en relation des usagers avec les opérateurs partenaires et identifient les situations individuelles qui nécessitent d'être portées à connaissance des partenaires.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	32 750	ventes	15 000
services extérieurs et autres	153 100	Métropole de Lyon	45 000
charges de personnel	1 060 000	Agence nationale service civique	10 200
impôts et taxes	54 500	communes	42 000
autres charges	12 000	labellisation Maison de service au public (MSAP)	210 000
dotation aux amortissements	4 850	État - Préfecture	42 000
		entreprises et aides privées	633 000
		aides sur contrats (Adultes relais, parcours emploi compétences (PEC))	300 000
		transferts de charges	20 000
Total	1 317 200	Total	1 317 200

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 €, au profit de l'association PIMMS Lyon Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association PIMMS Lyon Métropole dans le cadre de son programme d'actions 2020 en faveur de l'insertion et l'emploi pour un montant total de 45 000 €,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association PIMMS Lyon Métropole, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 45 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 017 - opération n° OP36O5623 pour 40 000 € et chapitre 65 - opération n° OP14O5639 pour 5 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.